

## - SCOLARITE 2017-2018-

Afin de nous aider dans la gestion quotidienne, le conseil d'administration de l'OGEC propose aux familles 3 tarifs de scolarité.

Merci de compléter le document ci-dessous et de le retourner au secrétariat pour le Mardi 5 septembre 2017

Mr/Mme		
Merci de choisir le tarif qui vous convient pour l'année scolaire 2017-2018 :		
☐ A: Tarif mensuel de base:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 180€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	20 €	
	B: Tarif mensuel de sa Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 198€/an	olidarité n°1 :
MATERNELLE/PRIMAIRE	22€	
C: Tarif mensuel de solidarité n°2:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 225€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	25 €	
Fait à	le	



#### École Primaire St Joseph

Rue Quintin 56 250 Elven













Comme l'an dernier, nous vous proposons de régler les rétributions par prélèvement automatique.

<u>Dorénavant, les prélèvements automatiques pour les rétributions seront reconduits d'une année sur l'autre sauf avis contraire des parents dernier délai : mardi 5 septembre.</u>

Si vous n'étiez pas sur l'école l'an dernier ou si vous souhaitez passer en prélèvement automatique, nous vous remercions de nous retourner un coupon par famille dûment complété et accompagné obligatoirement de votre IBAN bancaire pour le mardi 5 septembre dernier délai.

L'IBAN et le BIC ci-dessous sont exigés obligatoirement par la banque.

L'organisation des prélèvements mensuels pour l'année 2017 - 2018 se décomposera comme suit par enfant : du 10 octobre 2017 : 20 € ou 22€ ou 25€ + 9,20 € d'assurance puis du 10 novembre au 10 juin : 20 € ou 22€ ou 25€ /mois et ce en fonction de votre choix.

Merci de votre compréhension,

Pour l'O G E C, Le Trésorier Mr Laurent HOCHET

# A RENDRE AU SECRETARIAT POUR LE MARDI 5 SEPTEMBRE DERNIER DELAI MERCI!



## - SCOLARITE 2017-2018-

Afin de nous aider dans la gestion quotidienne, le conseil d'administration de l'OGEC propose aux familles 3 tarifs de scolarité.

Merci de compléter le document ci-dessous et de le retourner au secrétariat pour le Mardi 5 septembre 2017

Mr/Mme		
Merci de choisir le tarif qui vous convient pour l'année scolaire 2017-2018 :		
$\square$ A: Tarif mensuel de base:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 180€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	20 €	
	B : Tarif mensuel de so Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 198€/an	olidarité n°1 :
MATERNELLE/PRIMAIRE	22€	
C: Tarif mensuel de solidarité n°2:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 225€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	25 €	
Fait à	, le	



#### École Primaire St Joseph

Rue Quintin 56 250 Elven













Comme l'an dernier, nous vous proposons de régler les rétributions par prélèvement automatique.

<u>Dorénavant, les prélèvements automatiques pour les rétributions seront reconduits d'une année sur l'autre sauf avis contraire des parents dernier délai : mardi 5 septembre.</u>

Si vous n'étiez pas sur l'école l'an dernier ou si vous souhaitez passer en prélèvement automatique, nous vous remercions de nous retourner un coupon par famille dûment complété et accompagné obligatoirement de votre IBAN bancaire pour le mardi 5 septembre dernier délai.

L'IBAN et le BIC ci-dessous sont exigés obligatoirement par la banque.

L'organisation des prélèvements mensuels pour l'année 2017 - 2018 se décomposera comme suit par enfant : du 10 octobre 2017 : 20 € ou 22€ ou 25€ + 9,20 € d'assurance puis du 10 novembre au 10 juin : 20 € ou 22€ ou 25€ /mois et ce en fonction de votre choix.

Merci de votre compréhension,

Pour l'O G E C, Le Trésorier Mr Laurent HOCHET

# A RENDRE AU SECRETARIAT POUR LE MARDI 5 SEPTEMBRE DERNIER DELAI MERCI!



## - SCOLARITE 2017-2018-

Afin de nous aider dans la gestion quotidienne, le conseil d'administration de l'OGEC propose aux familles 3 tarifs de scolarité.

Merci de compléter le document ci-dessous et de le retourner au secrétariat pour le Mardi 5 septembre 2017

Mr/Mme		
Merci de choisir le tarif qui vous convient pour l'année scolaire 2017-2018 :		
$\square$ A: Tarif mensuel de base:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 180€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	20 €	
	B : Tarif mensuel de so Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 198€/an	olidarité n°1 :
MATERNELLE/PRIMAIRE	22€	
C: Tarif mensuel de solidarité n°2:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 225€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	25 €	
Fait à	, le	



#### École Primaire St Joseph

Rue Quintin 56 250 Elven













Comme l'an dernier, nous vous proposons de régler les rétributions par prélèvement automatique.

<u>Dorénavant, les prélèvements automatiques pour les rétributions seront reconduits d'une année sur l'autre sauf avis contraire des parents dernier délai : mardi 5 septembre.</u>

Si vous n'étiez pas sur l'école l'an dernier ou si vous souhaitez passer en prélèvement automatique, nous vous remercions de nous retourner un coupon par famille dûment complété et accompagné obligatoirement de votre IBAN bancaire pour le mardi 5 septembre dernier délai.

L'IBAN et le BIC ci-dessous sont exigés obligatoirement par la banque.

L'organisation des prélèvements mensuels pour l'année 2017 - 2018 se décomposera comme suit par enfant : du 10 octobre 2017 : 20 € ou 22€ ou 25€ + 9,20 € d'assurance puis du 10 novembre au 10 juin : 20 € ou 22€ ou 25€ /mois et ce en fonction de votre choix.

Merci de votre compréhension,

Pour l'O G E C, Le Trésorier Mr Laurent HOCHET

# A RENDRE AU SECRETARIAT POUR LE MARDI 5 SEPTEMBRE DERNIER DELAI MERCI!



## - SCOLARITE 2017-2018-

Afin de nous aider dans la gestion quotidienne, le conseil d'administration de l'OGEC propose aux familles 3 tarifs de scolarité.

Merci de compléter le document ci-dessous et de le retourner au secrétariat pour le Mardi 5 septembre 2017

Mr/Mme		
Merci de choisir le tarif qui vous convient pour l'année scolaire 2017-2018 :		
$\square$ A: Tarif mensuel de base:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 180€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	20 €	
	B : Tarif mensuel de so Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 198€/an	olidarité n°1 :
MATERNELLE/PRIMAIRE	22€	
C: Tarif mensuel de solidarité n°2:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 225€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	25 €	
Fait à	, le	



#### École Primaire St Joseph

Rue Quintin 56 250 Elven













Comme l'an dernier, nous vous proposons de régler les rétributions par prélèvement automatique.

<u>Dorénavant, les prélèvements automatiques pour les rétributions seront reconduits d'une année sur l'autre sauf avis contraire des parents dernier délai : mardi 5 septembre.</u>

Si vous n'étiez pas sur l'école l'an dernier ou si vous souhaitez passer en prélèvement automatique, nous vous remercions de nous retourner un coupon par famille dûment complété et accompagné obligatoirement de votre IBAN bancaire pour le mardi 5 septembre dernier délai.

L'IBAN et le BIC ci-dessous sont exigés obligatoirement par la banque.

L'organisation des prélèvements mensuels pour l'année 2017 - 2018 se décomposera comme suit par enfant : du 10 octobre 2017 : 20 € ou 22€ ou 25€ + 9,20 € d'assurance puis du 10 novembre au 10 juin : 20 € ou 22€ ou 25€ /mois et ce en fonction de votre choix.

Merci de votre compréhension,

Pour l'O G E C, Le Trésorier Mr Laurent HOCHET

# A RENDRE AU SECRETARIAT POUR LE MARDI 5 SEPTEMBRE DERNIER DELAI MERCI!



## - SCOLARITE 2017-2018-

Afin de nous aider dans la gestion quotidienne, le conseil d'administration de l'OGEC propose aux familles 3 tarifs de scolarité.

Merci de compléter le document ci-dessous et de le retourner au secrétariat pour le Mardi 5 septembre 2017

Mr/Mme		
Merci de choisir le tarif qui vous convient pour l'année scolaire 2017-2018 :		
$\square$ A: Tarif mensuel de base:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 180€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	20€	
	B : Tarif mensuel de so Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 198€/an	olidarité n°1 :
MATERNELLE/PRIMAIRE	22€	
C: Tarif mensuel de solidarité n°2:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 225€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	25 €	
Fait à	, le	



#### École Primaire St Joseph

Rue Quintin 56 250 Elven













Comme l'an dernier, nous vous proposons de régler les rétributions par prélèvement automatique.

<u>Dorénavant, les prélèvements automatiques pour les rétributions seront reconduits d'une année sur l'autre sauf avis contraire des parents dernier délai : mardi 5 septembre.</u>

Si vous n'étiez pas sur l'école l'an dernier ou si vous souhaitez passer en prélèvement automatique, nous vous remercions de nous retourner un coupon par famille dûment complété et accompagné obligatoirement de votre IBAN bancaire pour le mardi 5 septembre dernier délai.

L'IBAN et le BIC ci-dessous sont exigés obligatoirement par la banque.

L'organisation des prélèvements mensuels pour l'année 2017 - 2018 se décomposera comme suit par enfant : du 10 octobre 2017 : 20 € ou 22€ ou 25€ + 9,20 € d'assurance puis du 10 novembre au 10 juin : 20 € ou 22€ ou 25€ /mois et ce en fonction de votre choix.

Merci de votre compréhension,

Pour l'O G E C, Le Trésorier Mr Laurent HOCHET

# A RENDRE AU SECRETARIAT POUR LE MARDI 5 SEPTEMBRE DERNIER DELAI MERCI!



## - SCOLARITE 2017-2018-

Afin de nous aider dans la gestion quotidienne, le conseil d'administration de l'OGEC propose aux familles 3 tarifs de scolarité.

Merci de compléter le document ci-dessous et de le retourner au secrétariat pour le Mardi 5 septembre 2017

Mr/Mme		
Merci de choisir le tarif qui vous convient pour l'année scolaire 2017-2018 :		
$\square$ A: Tarif mensuel de base:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 180€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	20€	
	B : Tarif mensuel de so Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 198€/an	olidarité n°1 :
MATERNELLE/PRIMAIRE	22€	
C: Tarif mensuel de solidarité n°2:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 225€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	25 €	
Fait à	, le	



#### École Primaire St Joseph

Rue Quintin 56 250 Elven













Comme l'an dernier, nous vous proposons de régler les rétributions par prélèvement automatique.

<u>Dorénavant, les prélèvements automatiques pour les rétributions seront reconduits d'une année sur l'autre sauf avis contraire des parents dernier délai : mardi 5 septembre.</u>

Si vous n'étiez pas sur l'école l'an dernier ou si vous souhaitez passer en prélèvement automatique, nous vous remercions de nous retourner un coupon par famille dûment complété et accompagné obligatoirement de votre IBAN bancaire pour le mardi 5 septembre dernier délai.

L'IBAN et le BIC ci-dessous sont exigés obligatoirement par la banque.

L'organisation des prélèvements mensuels pour l'année 2017 - 2018 se décomposera comme suit par enfant : du 10 octobre 2017 : 20 € ou 22€ ou 25€ + 9,20 € d'assurance puis du 10 novembre au 10 juin : 20 € ou 22€ ou 25€ /mois et ce en fonction de votre choix.

Merci de votre compréhension,

Pour l'O G E C, Le Trésorier Mr Laurent HOCHET

# A RENDRE AU SECRETARIAT POUR LE MARDI 5 SEPTEMBRE DERNIER DELAI MERCI!



## - SCOLARITE 2017-2018-

Afin de nous aider dans la gestion quotidienne, le conseil d'administration de l'OGEC propose aux familles 3 tarifs de scolarité.

Merci de compléter le document ci-dessous et de le retourner au secrétariat pour le Mardi 5 septembre 2017

Mr/Mme		
Merci de choisir le tarif qui vous convient pour l'année scolaire 2017-2018 :		
$\square$ A: Tarif mensuel de base:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 180€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	20€	
	B : Tarif mensuel de so Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 198€/an	olidarité n°1 :
MATERNELLE/PRIMAIRE	22€	
C: Tarif mensuel de solidarité n°2:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 225€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	25 €	
Fait à	, le	



#### École Primaire St Joseph

Rue Quintin 56 250 Elven













Comme l'an dernier, nous vous proposons de régler les rétributions par prélèvement automatique.

<u>Dorénavant, les prélèvements automatiques pour les rétributions seront reconduits d'une année sur l'autre sauf avis contraire des parents dernier délai : mardi 5 septembre.</u>

Si vous n'étiez pas sur l'école l'an dernier ou si vous souhaitez passer en prélèvement automatique, nous vous remercions de nous retourner un coupon par famille dûment complété et accompagné obligatoirement de votre IBAN bancaire pour le mardi 5 septembre dernier délai.

L'IBAN et le BIC ci-dessous sont exigés obligatoirement par la banque.

L'organisation des prélèvements mensuels pour l'année 2017 - 2018 se décomposera comme suit par enfant : du 10 octobre 2017 : 20 € ou 22€ ou 25€ + 9,20 € d'assurance puis du 10 novembre au 10 juin : 20 € ou 22€ ou 25€ /mois et ce en fonction de votre choix.

Merci de votre compréhension,

Pour l'O G E C, Le Trésorier Mr Laurent HOCHET

# A RENDRE AU SECRETARIAT POUR LE MARDI 5 SEPTEMBRE DERNIER DELAI MERCI!



## - SCOLARITE 2017-2018-

Afin de nous aider dans la gestion quotidienne, le conseil d'administration de l'OGEC propose aux familles 3 tarifs de scolarité.

Merci de compléter le document ci-dessous et de le retourner au secrétariat pour le Mardi 5 septembre 2017

Mr/Mme		
Merci de choisir le tarif qui vous convient pour l'année scolaire 2017-2018 :		
$\square$ A: Tarif mensuel de base:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 180€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	20€	
	B : Tarif mensuel de so Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 198€/an	olidarité n°1 :
MATERNELLE/PRIMAIRE	22€	
C: Tarif mensuel de solidarité n°2:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 225€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	25 €	
Fait à	, le	



#### École Primaire St Joseph

Rue Quintin 56 250 Elven













Comme l'an dernier, nous vous proposons de régler les rétributions par prélèvement automatique.

<u>Dorénavant, les prélèvements automatiques pour les rétributions seront reconduits d'une année sur l'autre sauf avis contraire des parents dernier délai : mardi 5 septembre.</u>

Si vous n'étiez pas sur l'école l'an dernier ou si vous souhaitez passer en prélèvement automatique, nous vous remercions de nous retourner un coupon par famille dûment complété et accompagné obligatoirement de votre IBAN bancaire pour le mardi 5 septembre dernier délai.

L'IBAN et le BIC ci-dessous sont exigés obligatoirement par la banque.

L'organisation des prélèvements mensuels pour l'année 2017 - 2018 se décomposera comme suit par enfant : du 10 octobre 2017 : 20 € ou 22€ ou 25€ + 9,20 € d'assurance puis du 10 novembre au 10 juin : 20 € ou 22€ ou 25€ /mois et ce en fonction de votre choix.

Merci de votre compréhension,

Pour l'O G E C, Le Trésorier Mr Laurent HOCHET

# A RENDRE AU SECRETARIAT POUR LE MARDI 5 SEPTEMBRE DERNIER DELAI MERCI!



## - SCOLARITE 2017-2018-

Afin de nous aider dans la gestion quotidienne, le conseil d'administration de l'OGEC propose aux familles 3 tarifs de scolarité.

Merci de compléter le document ci-dessous et de le retourner au secrétariat pour le Mardi 5 septembre 2017

Mr/Mme		
Merci de choisir le tarif qui vous convient pour l'année scolaire 2017-2018 :		
$\square$ A: Tarif mensuel de base:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 180€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	20€	
	B : Tarif mensuel de so Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 198€/an	olidarité n°1 :
MATERNELLE/PRIMAIRE	22€	
C: Tarif mensuel de solidarité n°2:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 225€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	25 €	
Fait à	, le	



#### École Primaire St Joseph

Rue Quintin 56 250 Elven













Comme l'an dernier, nous vous proposons de régler les rétributions par prélèvement automatique.

<u>Dorénavant, les prélèvements automatiques pour les rétributions seront reconduits d'une année sur l'autre sauf avis contraire des parents dernier délai : mardi 5 septembre.</u>

Si vous n'étiez pas sur l'école l'an dernier ou si vous souhaitez passer en prélèvement automatique, nous vous remercions de nous retourner un coupon par famille dûment complété et accompagné obligatoirement de votre IBAN bancaire pour le mardi 5 septembre dernier délai.

L'IBAN et le BIC ci-dessous sont exigés obligatoirement par la banque.

L'organisation des prélèvements mensuels pour l'année 2017 - 2018 se décomposera comme suit par enfant : du 10 octobre 2017 : 20 € ou 22€ ou 25€ + 9,20 € d'assurance puis du 10 novembre au 10 juin : 20 € ou 22€ ou 25€ /mois et ce en fonction de votre choix.

Merci de votre compréhension,

Pour l'O G E C, Le Trésorier Mr Laurent HOCHET

# A RENDRE AU SECRETARIAT POUR LE MARDI 5 SEPTEMBRE DERNIER DELAI MERCI!



## - SCOLARITE 2017-2018-

Afin de nous aider dans la gestion quotidienne, le conseil d'administration de l'OGEC propose aux familles 3 tarifs de scolarité.

Merci de compléter le document ci-dessous et de le retourner au secrétariat pour le Mardi 5 septembre 2017

Mr/Mme		
Merci de choisir le tarif qui vous convient pour l'année scolaire 2017-2018 :		
$\square$ A: Tarif mensuel de base:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 180€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	20€	
	B : Tarif mensuel de so Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 198€/an	olidarité n°1 :
MATERNELLE/PRIMAIRE	22€	
C: Tarif mensuel de solidarité n°2:		
	Prélèvement mensuel sur 9 mois soit 225€/an	
MATERNELLE/PRIMAIRE	25 €	
Fait à	, le	



#### École Primaire St Joseph

Rue Quintin 56 250 Elven













Comme l'an dernier, nous vous proposons de régler les rétributions par prélèvement automatique.

<u>Dorénavant, les prélèvements automatiques pour les rétributions seront reconduits d'une année sur l'autre sauf avis contraire des parents dernier délai : mardi 5 septembre.</u>

Si vous n'étiez pas sur l'école l'an dernier ou si vous souhaitez passer en prélèvement automatique, nous vous remercions de nous retourner un coupon par famille dûment complété et accompagné obligatoirement de votre IBAN bancaire pour le mardi 5 septembre dernier délai.

L'IBAN et le BIC ci-dessous sont exigés obligatoirement par la banque.

L'organisation des prélèvements mensuels pour l'année 2017 - 2018 se décomposera comme suit par enfant : du 10 octobre 2017 : 20 € ou 22€ ou 25€ + 9,20 € d'assurance puis du 10 novembre au 10 juin : 20 € ou 22€ ou 25€ /mois et ce en fonction de votre choix.

Merci de votre compréhension,

Pour l'O G E C, Le Trésorier Mr Laurent HOCHET

# A RENDRE AU SECRETARIAT POUR LE MARDI 5 SEPTEMBRE DERNIER DELAI MERCI!